

Adresse du 1er bataillon des volontaires de Bergues (Nord) qui jurent ne reconnaître aucune autre autorité que celle de la Convention, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du 1er bataillon des volontaires de Bergues (Nord) qui jurent ne reconnaître aucune autre autorité que celle de la Convention, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 447-448;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23155_t1_0447_0000_7

Fichier pdf généré le 09/07/2021

popularité, avoient été les organes d'une grande nation, en mettant à l'ordre du jour la vertu, la probité et la justice, ont tenté de renverser la statue de la liberté, et d'élever sur ses débris, teints du sang de ses innombrables défenseurs, le hideux despotisme.

Citoyens représentans, votre active surveillance et votre inébranlable fermeté ont déjoué et puni les auteurs de cette trame infernale, et les vrais amis de la République vous proclament, encore une fois, les sauveurs de la patrie.

Continuez, citoyens représentans, à poursuivre et terrasser tous les tyrans, tous les traîtres, les ambitieux, les intrigants et les fripons. Et les nations qui gémissent encore sous le joug du despotisme vous proclameront un jour les libérateurs du genre humain.

Pour nous, invariablement attachés à la Convention, seul centre de ralliement de tous les bons citoyens, ne suivant la bannière d'aucun homme, d'aucun parti, n'ayant en vue que le bonheur du peuple et le triomphe de la République, nous jurons de vous faire un rempart de nos corps, d'exterminer tous les traîtres et les conspirateurs, de faire une guerre à mort aux faux patriotes et aux fripons, de faire triompher la vertu, la probité et la justice, et d'employer tous nos moyens et toutes nos facultés pour le maintien et le triomphe de la liberté, de l'égalité, de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Vive la Convention ! Vive la République ! Périssent les tyrants, les ambitieux, les traîtres et les fripons !

FERRIOL (*administrateur du départ¹ de l'Ain*), CHANRON (*secrét.-g^{al} du distr.*), MARCHAND (*secrét.-g^{al} du départ¹*) [et 145 autres signatures].

f

[*La sté révolutionnaire de Redon (1), réunie aux sans-culottes de cette commune, à la Conv.; s.d.*] (2)

De quelle horreur n'ont pas été saisis les sans-culottes de la commune de Redon, en apprenant les forfaits que méditait un nouveau Cromwel et ses lâches partisans ! Pouvaient-ils espérer, ces scélérats, que des Français libres et partout triomphants eussent courbé la tête sous le joug de la tyrannie ? Pouvaient-ils croire, enfin, ne pas trouver parmi le peuple autant de Brutus qu'ils avaient soudoyé d'assassins pour l'anéantir ? Leur crime les avait-il aveuglés au point que, dégoûtants du sang des patriotes, ils eussent cru jouir en paix du fruit de leur longue trahison ? Ils se trompaient bien grossièrement, ces monstres salariés de l'infâme Pitt, que les patriotes vouent, ainsi que les partisans de ses crimes, à l'exécration de tous les siècles.

C'est à votre fermeté, citoyens représentans, que nous devons encore une fois le salut de la patrie. Vous avez déjoué les projets liberticides de ces hommes qui, avec le mot de vertu à la

bouche, ne respiraient que forfaits ; de ces hommes qui, croyant profiter de l'enthousiasme du peuple, voulaient l'anéantir avec ses propres forces. Vous leur avez arraché le masque ; leurs têtes coupables sont tombées sous le glaive de la loi, et la liberté a été sauvée. Achevez, citoyens représentans, d'anéantir le crime et de faire triompher la vertu. Nos bras et nos cœurs seront toujours prêts à seconder les grandes mesures que vous prendrez pour consolider la République et terrasser ses ennemis. Ce sont les sentiments invariables que votre énergie a inspirés aux sans-culottes de Redon, qui jurent devant vous de ne jamais transiger avec la tyrannie, mais de périr jusqu'au dernier pour soutenir la République une et indivisible.

FOUQUET (*maire*), BOUVARD (*présid. de la sté*), MOYNES (*agent nat.*) [et environ 140 autres signatures].

g

[*Le tribunal du distr. de Mâcon (1) à la Conv.; 14 therm. II*] (2)

Parmi quelques traîtres, parmi des ambitieux, la probité et la vertu mis à l'ordre du jour devoient infailliblement nécessiter une révolution. Elle est donc arrivée, cette révolution, et le même jour qui l'a vu naître a vu tomber la tête de ces nouveaux tirans qui flatoient le peuple pour le dominer et sembloient avoir paralysé l'énergie des vrais patriotes. C'est encore dans ce jour que la masse pure de la Convention, qui ne connoît que le bien public, qui ne connoît que la souveraineté du peuple, a montré toute sa grandeur et toute son énergie.

Continuez, citoyens représentans. Pendant que nos armées victorieuses chassent les esclaves et les despotes étrangers, frappez, dans l'intérieur, du glaive de la loi tous les usurpateurs de la souveraineté, tous leur adhérents, tous leurs satellites. Prouvez à l'univers entier que des Français qui ont conquis leur liberté sçauront la conserver, et que ces mêmes Français ne reconnoîtront jamais d'autres puissances que celle du peuple souv[er]ain. S. et F.

BIDAT (*commissaire nat.*), GORMAND (*juge*), DORIN (*juge*), FERRE, ROLLAND (*greffier*).

h

[*Le 1^{er} bataillon de Bergues (3) à la Conv.; Boulogne-sur-Mer, 12 therm. II*] (4)

(1) Saône-et-Loire.

(2) C 313, pl. 1 248, p. 9. Mentionné par Bⁿ, 30 therm. (1^{er} suppl¹); J. Sablier, n° 1 493.

(3) Nord.

(4) C 315, pl. 1 265, p. 32, 33. Suivent 3 feuillets (pièces 34, 35, 36) portant respectivement 38, 37 et 40 signatures. La pièce 37 comporte un serment identique à celui cité ici, prononcé par la compagnie des canonnières (46 signatures); la p. 38 porte les 28 signatures de la 9^e compagnie; les p. 39 et 40, environ 150 signatures; la p. 41, 39 signatures, ou marques de ceux ne sachant pas signer, de la 5^e compagnie; la p. 42, les 30 signatures de la 8^e compagnie du 1^{er} bataillon de Bergues. Mentionné par Bⁿ, 30 therm. (1^{er} suppl¹).

(1) Ille-et-Vilaine.

(2) C 315, pl. 1 265, p. 28. Mentionné par Bⁿ, 30 therm. (1^{er} suppl¹).

Les chef, officiers, sous-officiers et volontaires composant le 1^{er} bataillon de Bergues, jaloux de se montrer dignes d'être appelés les enfans et défenseurs de leur patrie (la République française), jurent entre les mains de la société populaire de la commune de Boulogne-sur-Mer de ne reconnoître d'autre autorité que celle de la Convention nationale (qui est celle du peuple françois) ou qui en émane, de la défendre jusqu'à la mort et de poursuivre avec opiniâtreté celui qui oseroit s'éloigner d'elle, ou attenter à la dissoudre. Ils déclarent solennellement que la Convention continue à bien mériter de la patrie, et applaudissent avec transport aux mesures de rigueur qu'elle prend contre les traîtres.

Vive la République f[rança]ise une et indivisible ! Vive la Convention nationale, unique point de ralliement du salut de la patrie ! Périront les traîtres !

P. CATTOIR (*chef de b^{on}*) [et environ 70 signataires].

Musiciens du 1^{er} bataillon de Bergues :

Nous jurons de soutenir la Convention nationale jusques [à] la dernière goutte de notre sang.

Alexandre ROCOUT, Th. GRENIER, François LA-CROY, François SAUVAGE, L. HOCQUEL, PARENT, WILS [et un nom illisible].

i

[*Les membres du conseil g^{néral} de la comm. de Seurre (1), à la Conv.; s.d.*] (2)

Représentans du peuple français,

Le tyran est-il donc d'une nature indestructible, d'une nature à renaître de ses cendres et à se multiplier indistinctement sous toutes les formes ? Il n'y a qu'un moment que vous avez précipité, du haut de la roche Tarpéienne, les Danton, les Hébert qui s'étoient follement flatté de nous mener à l'esclavage par le système de l'athéisme et de l'immoralité, et vous venez de découvrir et d'abattre des scélérats qui, parlant toujours le langage séduisant du patriotisme et de la vertu, avaient médité l'abominable projet de nous redonner un roy, en détruisant la représentation nationale.

Représentans du peuple français, vous avez encore une fois sauvé la patrie. Restez à votre poste jusqu'à ce qu'elle soit délivrée de tous ses ennemis : les amis de la liberté et de l'égalité vous en convient.

La souveraineté du peuple vous est confiée dans toute sa plénitude. Ce dépôt est sacré, et vous devez lui en répondre. Quiconque aura la fureur insensée de le diviser, d'y porter la plus légère atteinte, doit être à l'instant frappé de mort. Le premier qui voudra être un César doit trouver un Brutus dans chaque Français. Il

faut que la République reste triomphante, il faut qu'elle soit cimentée du sang de tous les factieux et de tous les traîtres.

Robespierre, monstre prosrit à jamais dans la mémoire de tous les hommes libres, l'histoire ne fournit pas des traits de perfidie et de scélératesse qui puissent être comparés aux tiens. Tu as surpassé en forfaits Cromwell et Catilina. Que ton exemple serve de leçon terrible à tous ceux qui pourraient te ressembler ! Qu'ils sachent que le peuple n'était point esclave de ton génie et de tes talents, qu'il honora seulement la vertu dont tu couvrais tes projets liberticides, et qu'il n'eut et n'aura d'autres idoles que celles de la liberté et de l'égalité. Qu'ils sachent que les amis de la révolution veillent sans cesse pour son heureux achèvement, et qu'ils auroient tous voulu t'assassiner avec tes complices, dès qu'ils ont eu appris la nouvelle de ta conjuration.

Pères de la patrie, rendés toujours au peuple français la justice de croire qu'il suffit de lui faire connaître ses devoirs pour qu'il ne s'en écarte pas. A la lecture de votre proclamation, tous nos concitoyens ont frémi avec nous, d'horreur et d'indignation, contre les conspirateurs que vous avez dévoilés et punis. Nous ne voyons tous que dans le sénat français le point central où aboutissent tous les pouvoirs, toutes les branches du gouvernement, le point de ralliement des républicains.

Ce ne sera pas en vain que, depuis la révolution, nous aurons été passionnés constamment pour la liberté et l'égalité, que nous aurons juré de vivre ou de mourir pour les défendre. Ce ne sera pas en vain que nous aurons concouru, de tous nos moyens, à détruire le fanatisme, à lui substituer l'empire de la raison, à proclamer avec vous l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme. Ce ne sera pas en vain que vous aurés mis les vertus à l'ordre du jour. La première est d'anéantir tous les factieux, tous les tyrans, elle est dans tous nos cœurs, elle doit être dans tous les vôtres. Les Français, par leur vertu, par leur haine pour les tyrans, doivent faire oublier les Romains.

Recevez le serment que nous faisons de rester inviolablement attachés à la représentation nationale, et de vivre libre ou de mourir.

FORTIER (*agent nat.*), GONTIER, PHILIPOT, DEWARRENNES, TISSERANDE, DANAT, MERLE, GARDEY, GUYON [et une signature illisible].

[*Les membres composant la sté popul. de la comm. de Seurre, à la Conv.; s.d.*] (1)

Représentans du peuple français,

L'expérience est la leçon du sage. C'est elle qui conduit à la véritable connoissance du cœur humain, et c'est elle qui rafraîchit journellement la ligne de démarcation tracée entre le contre-révolutionnaire et le patriote.

Le premier ne travaille que dans les ténèbres. Ses actions, ses complots ne sont que des crimes qui ont la teinte de la noirceur de son

(1) Distr. de Belle-Défense (ci-devant Saint-Jean-de-Losne), Côte-d'Or.

(2) C 313, pl. 1 248, p. 4. Mentionné par Bⁿ, 30 therm. (1^{er} suppl').

(3) C 315, pl. 1 265, p. 31.